



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



Plan Qualité – Tous Produits Hors Lait

Objectifs

- Formaliser ses pratiques et les mettre en conformité avec les exigences réglementaires
- Mettre en place les documents exigés par la réglementation sanitaire
- Assurer la qualité sanitaire de ses produits
- Valoriser ses produits et ses spécificités fermières

■ Qui est concerné ?

Exploitants agricoles ayant une activité de transformation de produits carnés à la ferme, quels que soient leurs circuits de commercialisation

■ Prestations proposées

4 étapes dans l'accompagnement :

a/ MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MAITRISE SANITAIRE (PMS)

Ateliers concernés : statut de vente directe ou de dérogation à l'agrément sanitaire.

Déroulement de la prestation :

- **Visite(s) de l'exploitation, état des lieux des pratiques et rappel des exigences réglementaires**
- **Elaboration des documents du PMS adaptés à l'exploitation** : description succincte de l'entreprise, bonnes pratiques d'hygiène, analyse des risques et traçabilité
- **Visite en suivi de fabrication du conseiller Chambre d'Agriculture pour la rédaction de l'analyse des risques**

A l'issue de la prestation, le document final vous sera remis en un exemplaire papier. A la demande, il peut également vous être remis par voie électronique.

b/ MISE EN PLACE D'UN DOSSIER D'AGREMENT

Atelier concerné : atelier souhaitant l'obtention de l'agrément sanitaire

N.B : L'obtention de l'agrément sanitaire est une procédure longue qui s'étale sur plusieurs mois.

Déroulement de la prestation :

- **Visite(s) de l'exploitation, état des lieux des pratiques et rappel des exigences réglementaires**
- **Elaboration du dossier d'agrément sanitaire adapté à l'exploitation** : présentation de l'entreprise, description des activités de l'entreprise, bonnes pratiques d'hygiène, analyse des risques et traçabilité.
- **Visite en suivi de fabrication du conseiller Chambre d'Agriculture pour la rédaction de l'analyse des risques**
- **Accompagnement du dossier jusqu'à obtention de l'agrément**
Rédaction de la réponse au rapport d'inspection documentaire, accompagnement et conseil technique.

A l'issue de l'étape de conception, le dossier d'agrément vous sera remis en deux exemplaires papiers (le premier pour conservation sur site, le second pour envoi à la DDCSPP). Il peut être accompagné d'un plan d'action à votre attention. A la demande, les documents peuvent être remis par voie électronique.

Vos conseillers référents

• Schiltigheim

■ Violette GUILLAUME

03 88 99 38 66
violette.guillaume@alsace.chambagri.fr

• Sainte-Croix-en-Plaine

■ Angélique LAMBERT

03 3 89 20 97
angelique.lambert@alsace.chambagri.fr

■ Noémie BURETH

03 89 20 97 68
noemie.bureth@alsace.chambagri.fr

• ADAR de la Montagne - Schirmeck

■ Prescillia REMY

03 88 97 08 94
prescillia.remy@alsace.chambagri.fr



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

c/ AUDIT

- **Visite de l'exploitation**
- **Etat des lieux et préconisations**

A l'issue de la prestation, un compte-rendu de conseil vous sera remis.

d/ MISE A JOUR D'UN PLAN DE MAITRISE SANITAIRE OU DOSSIER D'AGREMENT

- **Visite de l'exploitation et diagnostic de la demande**
- **Mise à jour et rédaction des documents**

A l'issue de la prestation, le document final mis à jour (PMS ou dossier d'agrément) vous sera remis.

Nos

- Des conseillers proches du terrain et des réalités locales
- Une bonne connaissance de la réglementation sanitaire et des spécificités fermières
- Un conseil individualisé réalisé sans objectifs commerciaux

Prestations associées

- Accompagnement Transformation – Vente en Circuits Courts (Conception d'un atelier de vente et/ou de transformation, conseil sur l'activité de vente)
- Plan Qualité Lait

Partenaires

- Réseaux nationaux des productions fermières (Institut de l'Elevage, Centre d'études et de ressources sur la diversification ...).
- Organisation professionnelle de l'agriculture biologique en Alsace (OPABA)
- Collectivités territoriales

Tarifs - Durée

Tarifs sur demande.

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.



Chambre d'agriculture Alsace

■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ **téléphone** : 03 88 19 17 17 ■ **fax** : 03 88 83 30 54

■ **mail** : direction@alsace.chambagri.fr

■ **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ **téléphone** : 03 89 20 97 00 ■ **fax** : 03 89 20 97 01

■ **Site internet** : www.alsace.chambagri.fr

